

C.A.P. ALIMENTATION

EPREUVE EP4

Connaissance de l'entreprise et de son environnement
économique, juridique et social

LE SUJET COMPREND QUATRE PARTIES INDÉPENDANTES

Toutes les pages du présent sujet sont à rendre avec la copie, y compris celles qui ne seront pas traitées.

L'usage de la calculatrice est autorisé.

PARTIES	PAGES À RENDRE	BAREME
Page de barème	page 1/5	
1 ^{ère} PARTIE - Initiation économique	page 2/5	/ 4
2 ^{ème} PARTIE - Connaissance des institutions publiques	page 3/5	/ 6
3 ^{ème} PARTIE - Vie de l'entreprise	page 4/5	/ 5
4 ^{ème} PARTIE - Droit du travail	page 5/5	/ 5
TOTAL	5 pages	/ 20

GROUPEMENT ACADEMIQUE EST	SESSION JUIN 2006	SUJET
C.A.P. DE L'ALIMENTATION		
Epreuve : EP4 - Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social	Durée : 30 min.	Coef. : 1
		Page 1/5

1^{ère} PARTIE - INITIATION ÉCONOMIQUE - 4 points

Analyser le document ci-dessous, extrait de "France, portrait social, 2003 -2004"

La consommation des ménages en produits et services culturels (en milliers d'euros)			
Produits ou services culturels	1992	2002	Variation
Livres	2 712	3 150	+ 438
Journaux, revues et périodiques	5 477	5 724	+ 247
Télévision	4 424	7 493	+ 3 069
Vidéos (cassettes et DVD)	696	2 700	+ 2 004
Récepteurs et autoradios, ...	1 231	1 313	+ 82
Appareil d'enregistrement du son	2 440	2 529	+ 89
Disques, CD et cassettes	1 456	1 928	+ 472
Cinéma	618	1 091	+ 473

À partir de « France, portrait social, 2003-2004 », INSEE, 2003

1 - Définir la notion de "consommation des ménages" :

.....

.....

2 - Identifier le produit ou service culturel pour lequel les dépenses de consommation ont le plus augmenté :

.....

.....

3 - Identifier le produit ou service culturel pour lequel les dépenses de consommation ont le moins augmenté :

.....

.....

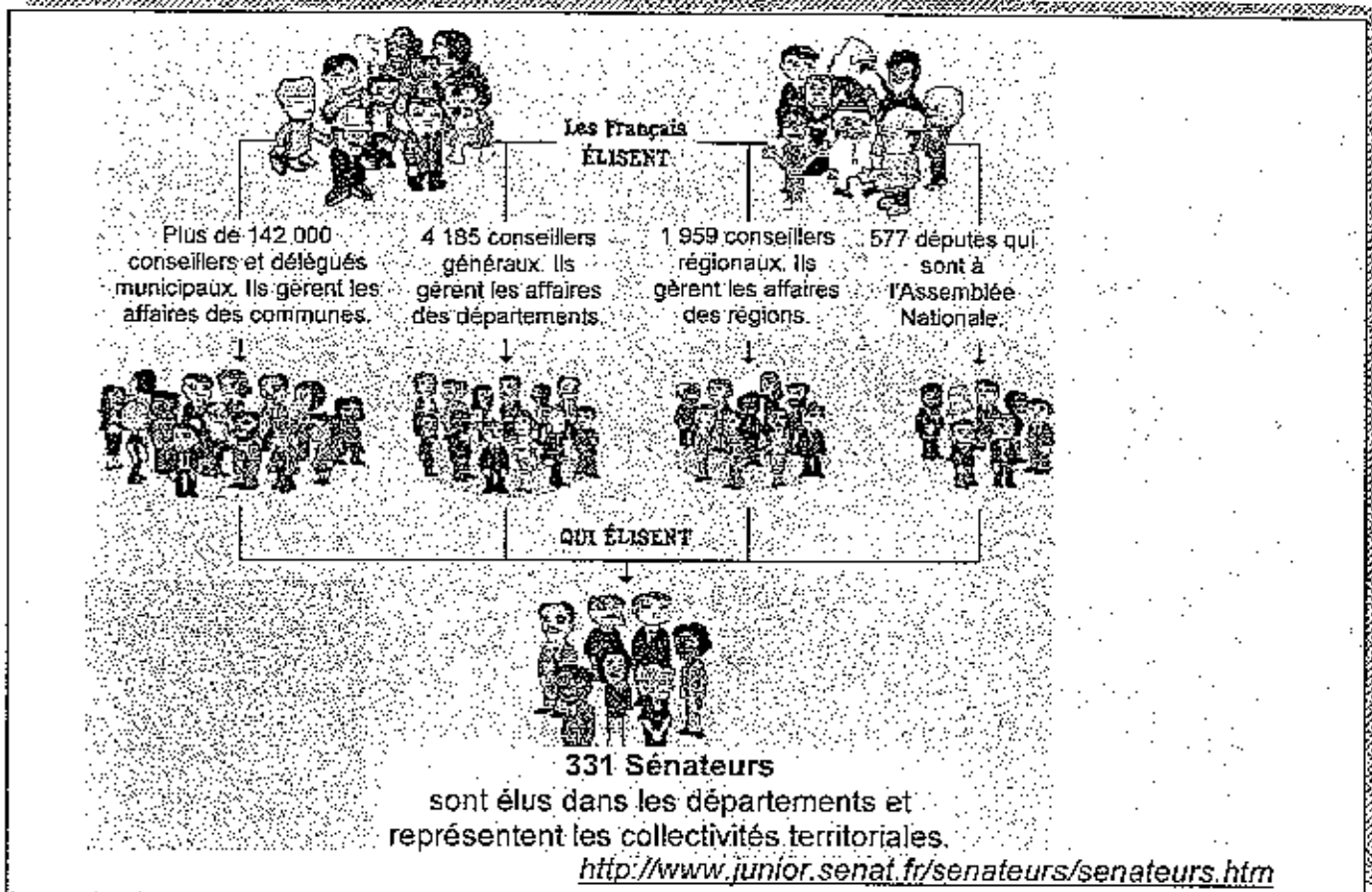
4 - Nommer le bien ou le service culturel pour lequel les dépenses de consommation en 2002 ont été les moins importantes :

.....

.....

2^{ème} PARTIE - CONNAISSANCE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES - 6 points

À partir de vos connaissances et du document ci-dessous, répondre aux questions suivantes :



1 - Retrouver les quatre catégories de personnes citées dans le document et élues directement par les français :

-
-
-
-

2 - Quel est le mode de suffrage pour l'élection des sénateurs ?

.....

3 - Comment appelle-t-on les personnes qui siègent au Parlement ?

.....

Après avoir pris connaissance du document suivant, répondre aux questions :

Le Fournil des Rives 3 allée des Cygnes 74000 ANNECY			
		Restaurant du Lac Avenue du Parmelan 74000 ANNECY	
		Facture N° 523	du 15/05/2006
Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.
<i>Votre commande N° 27 du 12/05/2006</i>			
Baguettes à l'ancienne	50	0,70	35,00
Croissants	40	0,50	20,00
Mini viennoiseries	40	0,40	16,00
Tartes au citron	5	8,60	43,00
Total HT			114,00
TVA 5.5 %			6,27
Total à payer			120,27
En votre aimable règlement par chèque à 30 jours fin de mois			

1 - De quel document s'agit-il ?

.....

2 - Qui est le client ?

.....

3 - Quel est le montant de T.V.A. facturée ?

.....

4 - Préciser le calcul de la T.V.A. relative à la facture n°523 :

.....

.....

5 - À quelle date au plus tard le règlement devra-t-il être effectué ?

.....



Une enquête menée auprès de professionnels a montré que des transporteurs livrent des carcasses de veau et quartiers de bœuf qui peuvent atteindre jusqu'à 150 kg. Or, il est précisé dans le Code du travail que « lorsque le recours à la manutention manuelle est inévitable et que les aides ne peuvent pas être mises en œuvre, un travailleur ne peut être admis à porter, d'une façon habituelle, des charges supérieures à 55 kg qu'à condition d'y avoir été reconnu apte par le médecin du travail, sans que ces charges puissent être supérieures à 105 kg ».

Lors de ces opérations manuelles de chargement ou de déchargement des véhicules et de portage entre le véhicule et le lieu de livraison, les accidents sont multiples : on peut citer des contusions, foulures, entorses ou fractures lors de chutes et glissades. Ces accidents sont le plus souvent liés aux poids portés à dos d'homme, à la distance parcourue et aux obstacles rencontrés lors de la livraison des carcasses.

Extrait du site de l'I.N.R.S.

1 - Indiquer la formalité obligatoire à accomplir pour porter une charge supérieure à 55 kg :

.....

.....

.....

2 - Indiquer trois éléments pouvant entraîner des accidents, lors du déchargement des carcasses :

-
-
-

3 - Définir la notion d'accident du travail :

.....

.....